

L'EFSA publie ses recommandations pour le transport des animaux

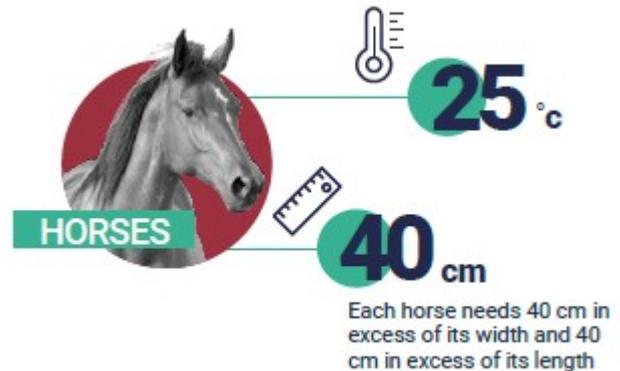
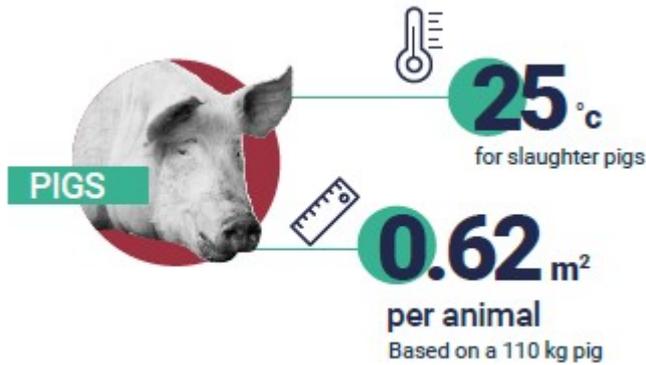
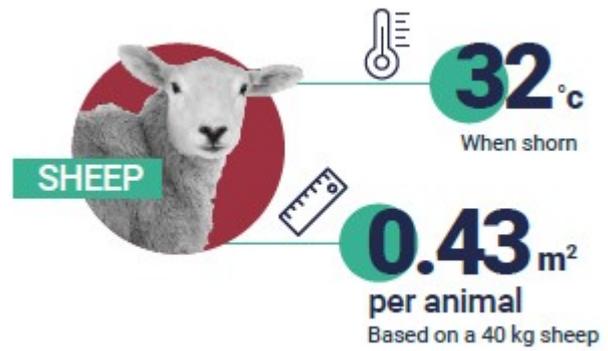
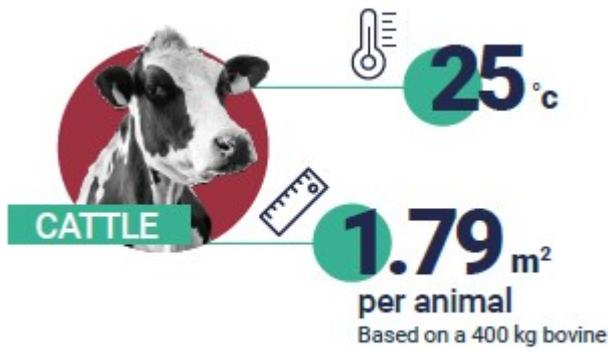
19 octobre 2022

L'Autorité européenne de sécurité sanitaire des aliments (EFSA) a publié cet été des recommandations relatives au transport des animaux vivants : elles concernent les [bovins](#), les [porcs](#), les [petits ruminants](#), les [chevaux](#) et les [animaux transportés en cage](#) (volailles, lapins), chaque espèce faisant l'objet d'un rapport. Ces rapports ont été présentés lors d'un [séminaire](#) le 26 septembre. Ils font partie de la révision de la législation sur le bien-être animal, inscrite en mai 2020 dans la stratégie « De la ferme à l'assiette ». La Commission européenne a mandaté l'EFSA pour réaliser un état des lieux avec, pour chaque espèce, une description des pratiques existantes, leurs conséquences sur le bien-être et des recommandations centrées sur l'animal.

Les avis se fondent sur une revue de la littérature et sur des discussions de groupes d'experts. Ils définissent 33 conséquences du transport sur le bien-être des animaux, relevant de trois catégories : l'état physique (désordres gastro-intestinaux, chaleur, etc.), le comportement (restriction de mouvement par exemple) et l'état sensoriel (surstimulation auditive par des cris, etc.). Certaines de ces conséquences sont jugées « critiques », avec des indicateurs permettant de fixer des normes minimales.

Toutes les étapes du transport des animaux libres de leurs mouvements (premier cas de figure) sont analysées : préparation, embarquement, voyage et arrêts, débarquement. Le transport routier a été particulièrement étudié car il est le plus fréquent. Bien que souvent négligée, la préparation est une phase cruciale, nécessitant l'élaboration de protocoles et la formation des accompagnateurs. La température et l'humidité, l'espace disponible et la durée de voyage sont des paramètres critiques, qui doivent en outre être ajustés selon le stade physiologique des animaux (figure ci-dessous).

Espace minimum et température maximale recommandés par espèce



Source : EFSA

Pour les animaux voyageant en cages (volailles, lapins), la manipulation et la restriction de mouvement sont des facteurs de stress supplémentaires. La durée totale de claustration doit être prise en compte, et pas seulement celle du transport (inférieure à 10h pour les poules et à 12h pour les autres volailles). L'EFSA recommande aussi de préférer le transport des œufs (et leur éclosion dans l'élevage destinataire) à celui des poussins d'un jour.

D'autres avis de l'EFSA, concernant cette fois le bien-être animal en élevage par espèce (hors celui déjà publié pour les [porcs](#)), paraîtront de décembre 2022 à mars 2023.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Source : [EFSA](#)